

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ALSH « jeunesse et sports »

VENDARGUES

I - PRESENTATION

L'ALSH « jeunesse et sports » de Vendargues est un service municipal comprenant le service municipal jeunesse et le service municipal des sports.
Ce centre est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports. Ainsi, un numéro d'habilitation (d'agrément) est attribué pour la période d'ouverture.

Toutes les activités ainsi que les sorties programmées sont encadrées par des animateurs diplômés.

Lieux d'implantation

Service municipal jeunesse

Espace jeunes 29 bis avenue de la gare

Tél : 04.67.87.32.77, Portable : 06.87.61.96.67

Mail : service-municipal-jeunesse@wanadoo.fr

Après midi : Mardi de 14h00 à 18h00, Mercredi de 13h00 à 18h00, Jeudi de 14h00 à 18h00, Vendredi de 14h00 à 18h00 et samedi de 13h00 à 18h00

Matins : Les mercredis, jeudis, Vendredis et samedis de 9h à 12h

Service municipal des Sports

Complexe sportif G. Dides

Tel: 04 67 03 02 21, Portable : 06 77 74 94

55 Mail : sport@vendargues.fr

Horaires d'ouvertures

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

II – FONCTIONNEMENT

2.1 - Public concerné

Le centre est accessible à tous les enfants âgés d'au moins 6 ans.

Concernant les activités sportives : enfants de 6 à 17 ans

Concernant le service jeunesse : enfants de 6 à 17 ans

2.2 - Horaires

L'ALSH fonctionne les mercredis, samedis, hors vacances scolaires et pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint (consulter pour chaque période les programmes mis à disposition des familles).

Les horaires d'accueil des enfants sont pour le local des sports : pendant les vacances scolaires

De 8h30 à 17h30 (sauf sorties, et activités extérieures).

Les horaires d'accueil des enfants sont pour le service jeunesse :

Toute l'année :

Les mercredis et samedis de 13h00 à 18h00

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au samedi de 9h00 à 18h00 (sauf sorties et activités extérieures).

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de problème survenu en dehors de ses heures d'ouverture.

2.3 - Activités

Le service municipal jeunesse propose les activités suivantes : environnementales, culturelles, créatives, multimédias, sorties découvertes, des visites à thèmes, grands jeux, baby-foot, Ping-pong etc....

Le service municipal des Sports propose les activités suivantes : jeux collectifs, canoë, kayak, escalade, sortie vélo, tir à l'arc, course d'orientation, water polo, jeux de raquettes, jeux d'opposition, athlétisme, gymnastique, bowling, base-ball, équitation

Le programme des activités est adopté à chaque période de vacances et mis à disposition des vendarguois 15 jours avant.

Une inscription est nécessaire pour chaque activité jeunesse durant les vacances à l'espace jeunesse. Pour les activités sportives, l'inscription se fait à la semaine au local des Sports.

Les non inscrits ne pourront prétendre bénéficier des activités proposées.

Au cours des différents séjours, des activités extérieures peuvent être improvisées (se référer à l'affichage et à l'équipe d'animation)

Pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants, il est demandé aux parents

- Etre ponctuels (veiller aux horaires de départ de bus)
- Toute absence à une activité extérieure programmée doit être signalée 24 heures avant et aux heures d'ouverture des services afin de prévenir un remplaçant
- Respecter les différentes recommandations
- Autorisation parentale nécessaire pour le transport des enfants en sorties
- Les horaires de départ et d'arrivée ainsi que l'équipement nécessaire seront précisés sur l'autorisation de sortie (obligatoire)

Pour les activités nautiques (canoë, kayak, aviron, planche à voile...), le brevet de natation de l'enfant est exigé.

ACTIVITES PARTICULIERES ET EXTERIEURES

ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES ETANT LIMITE A LA FOIS DANS LE BUS ET SUR LE LIEU D'ANIMATION.

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE

- Pour les activités sportives, les inscriptions s'effectuent à la semaine au local des Sports. Pour les activités sportives particulières, les inscriptions se font en début de semaine d'activité (ou pendant selon les places disponibles).
- Pour les activités jeunesse, les inscriptions s'effectuent à l'Espace Jeunes avant et pendant les vacances selon les possibilités de place.

III -CONDITIONS D'ADMISSION

3.1 - Bénéficiaires

Peuvent bénéficier des activités du centre

- Les enfants résidant à Vendargues
- Les enfants ayant une filiation vendarguoise (selon conditions, voir tarifs).
- Les enfants ayant remis un dossier d'inscription complet et remplissant les conditions d'admission.

3.2 - Modalités d'inscription

La carte jeune annuelle est établie du :1^{er} septembre au 1^{er} septembre de l'année suivante : validité un an. Lors d'une inscription en cour d'année, les tarifs seront identiques à une inscription à l'année **Annexe 1**

Pour toute inscription le retrait et le dépôt d'un dossier d'inscription par enfant se fait au centre de loisirs (soit à l'Espace Jeunes, soit au local des sports aux heures d'ouvertures des deux services)

Le dossier doit comporter :

- 1 Attestation de domicile
- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche sanitaire de liaison signée
- 1 fiche d'activités spécifiques multimédia
- certificat médical — de 3 mois
 - attestation d'assurance extrascolaire de l'année scolaire en cours
 - Le paiement de la carte
- règlement intérieur signé par le représentant légal

Il est impératif que le dossier soit complet. Tout dossier incomplet sera refusé systématiquement.

3.3 - Tarifs

Tarifs carte municipales jeunes voir annexe 1

Hormis la participation à l'année de la carte jeune, il vous sera demandé un complément pour certaines activités extérieures et particulières. **Annexe 2**

Toute semaine ou jour réservé sera comptabilisé dans le règlement des familles.

Le règlement peut être acquitté en espèce ou par chèque (Ordre du Trésor Public)

IV - SECURITE ET HYGIENE

En cas de problème, le personnel du centre, non autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents puis le médecin.

Nb : A cet effet, ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier de l'enfant) l'autorisation médicale.

Les parents doivent par ailleurs veiller à la mise à jour des vaccins.

En cas de contre-indication pour certaines activités, les parents doivent en informer le responsable du centre.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène (traitement des poux non effectué par exemple)

V - DIVERS

Tout comportement irrespectueux envers le règlement ou les consignes du personnel du centre peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive. Les parents en seront immédiatement informés.

Il est absolument interdit d'amener et de consommer de l'alcool, cigarette et produits illégaux dans les locaux et les temps d'animation.

Les objets de valeur et notamment les téléphones portables jeux électroniques, baladeurs et appareils photo sont déconseillés pendant les activités. L'ALSH « Jeunesse et sports » Vendargues ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

NB POUR LES PHOTOS : Les enfants sont régulièrement filmés ou pris en photo dans le cadre de l'ALSH, les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées sur tous supports et médias de communication habituels de la commune.

Un Service de restauration sur les cantines communales est assuré pour tous les enfants participant aux activités et sur réservation hors samedi (Paiement aux Service des Sports ou au Service Jeunesse).

**SIGNATURE
DU RESPONSABLE LEGAL**

DATE

SIGNATURE DU JEUNE

ANNEXE 1

Tarifs carte municipale jeunes « ALSH jeunesse et sports »
Pour les jeunes de 6 à 17ans résidant vendargues

Tarifs modulés selon Quotient Familial (QF)	
Tarif A	QF > 1.100€
Tarif B	625€ < QF < 1.100 €
Tarif C	0 < QF < 625 €

Attention : La non présentation de justificatifs ou l'absence de calcul de quotient familial entraîne l'application du tarif A, non modulé

Prestation	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Vente carte municipale « jeunes » (validité du 01/10 au 30/09)	20 €	15 €	12 €

Prestation	Tarif unique
Repas enfant	5 €

Pour les jeunes de 6 à 17 ans
Extérieurs avec filiation sur vendargues (à justifier)

Semaine d'activités	10 €
---------------------	------

Attention : La participation à une activité extérieure entraîne l'application du tarif A, non modulé.